

COMMUNE DE PENTHALAZ  
Conseil communal

**Rapport de la commission des Finances sur le préavis municipal n°2018-21 relatif à la demande de crédit complémentaire au budget 2018 pour la reprise et la gestion de la Piscine, du Camping et de la Patinoire.**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La commission des Finances composée de Mme Samanta Cardaropoli, MM. Marc-Eugène Viret, Daniel Rochat, Claude Brocard et Bernard Morel, Mme Patricia Magnenat et M. Pierre-Yves Dénéreaz étant excusés, s'est réunie le 14 février en salle de Municipalité en présence de M. Pieric Freiburghaus, syndic, et de MM. Didier Chapuis, Yvan Rochat et Pierre-André Ischi, municipaux, afin d'étudier le préavis cité en titre.

Ce préavis, qui nous est soumis ce soir, est assez particulier. Ce n'est en effet pas habituel de devoir se prononcer sur une modification du budget, trois mois après que celui-ci a été adopté et que l'année est entamée. Mais les circonstances font que cette procédure est inévitable et nécessaire. Lorsque nous nous étions prononcés sur le budget début décembre, le poste Piscine&Camping prévoyait des charges de 94'400 francs, dont 20'000 en guise de couverture du déficit de l'Association Piscine&Camping de Penthalaz. Or les événements se sont précipités au mois de décembre, au point que l'Association a purement et simplement été dissoute le 28 décembre dernier, obligeant la municipalité à réagir.

La cessation d'activité de M. Philippe Giriens, responsable du camping depuis plusieurs années, et les départs de M Richard Poget, administrateur de l'Association, et de Mme Laure Moreillon, responsable de la gestion du personnel, ont poussé les membres restant du comité à demander à la municipalité de pouvoir mettre un terme à leur activité et dissoudre l'Association, démarche qui était nécessaire selon l'article 12 du règlement.

La municipalité n'a donc pas d'autre choix que de reprendre la gestion de la piscine et du camping. D'où ce préavis qui nous demande d'adopter un nouveau budget les concernant puisqu'il faut intégrer la totalité des charges et des recettes. Il s'agit en fait d'un simple transfert comptable, même si, et vous l'avez sans doute remarqué, la différence entre charges et revenus dans les colonnes « complément » est supérieure aux 20'000 francs de couverture de déficit qui figuraient dans le budget adopté en décembre. La raison principale en est que les recettes prévues pour la location du camping sont inférieures de quelque 50'000 francs par rapport aux rentrées enregistrées en 2017. Pourquoi cela ? Dans les deux-trois prochaines années, la municipalité souhaite procéder à l'assainissement et à la mise aux normes du camping. Ce qui va forcément avoir une influence négative sur les recettes.

Pour la municipalité et le personnel communal, il va sans dire que la reprise de la gestion de la piscine et du camping va engendrer un surcroît de travail. A cet effet d'ailleurs, une personne va être engagée à titre temporaire à 50%. Vous aurez peut-être aussi remarqué au pilier public les annonces concernant la recherche d'un responsable du camping et de trois maitres-nageurs.

En ces temps difficiles, et alors qu'il a fallu déjà beaucoup travailler pour trouver un certain équilibre dans le budget 2018, ces charges supplémentaires font peut-être tiquer certains d'entre vous. Mais il en va de la survie de ce site, de la piscine en particulier, lieu ô combien apprécié des habitants de notre commune. C'est la raison pour laquelle la commission des finances, unanime, vous recommande d'accepter les conclusions telles qu'elles figurent dans le préavis.

Penthalaz, le 19 février

Le rapporteur:

Bernard Morel



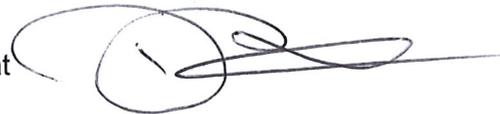
Les membres:

Samanta Cardaropoli



Patricia Magnenat

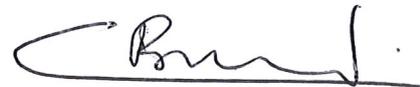
Daniel Rochat



Marc-Eugène Viret



Claude Brocard



Pierre-Yves Dénéreaz

